



Allocation pour frais d'emploi : avant de voter, consultez les syndicats de journalistes !

C'est tous les ans le même rituel, lors des discussions budgétaires au Parlement : s'en prendre à l'allocation pour frais d'emploi (AFE) des journalistes, façon de promettre des économies en surfant sur l'image dégradée d'une profession déjà sous pression... Et sur ce sujet, l'imagination est foisonnante, du RN à LFI en passant par le camp présidentiel. Autre constante déplorable : ne surtout pas consulter les syndicats de journalistes en amont.

Dernier exemple en date : cet amendement déposé par le député LFI Aurélien Le Coq et adopté, RN compris, lors de l'examen en première lecture du budget pour 2027. Cet amendement limite à 850 euros la baisse d'impôt autorisée par cet abattement fiscal (la possibilité pour les journalistes de retirer 7 650 euros de leurs revenus, à condition de gagner moins de 93 510 euros brut par an).

Le bénéfice attendu de cette mesure est de quelques millions d'euros tout au plus. L'ambition est donc bien symbolique avant tout.

Soyons clairs : les journalistes et leurs représentants ne sont pas arc-boutés sur des héritages de l'histoire. En l'occurrence, cet avantage fiscal remonte aux années 1930. C'est devenu un élément fort du statut de journaliste professionnel. Il constitue une forme d'aide indirecte à la presse, qui permet de soutenir la rémunération des journalistes. Cela sert d'ailleurs régulièrement d'argument aux patrons de presse et de médias pour faire accepter des salaires modestes.

Le SNJ, le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes réclament une vraie discussion de fond avec les formations politiques, sur cet enjeu des rémunérations. Ces syndicats représentant l'essentiel des journalistes de notre pays alertent sur le contexte très dégradé dans lequel se débat la profession, victime de précarisation et de quasi-blocage des salaires depuis plus de 20 ans.

A Paris, le 19 octobre 2026